

DEPARTEMENT TECHNIQUE

La section Foot Animation se réunit tous les Mardis de 14h00 à 19h00
Tél. direct : 04.94.08.60.46

Réunion Restreinte du Mardi 17 Juillet 2018 **P.V. n° 03**

Président : M. Guy BOURICHA

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier

- Rentrée du Foot 2018 / 2019

- Poules U13 Gaby Robert et U13 Excellence

RENTREE DU FOOT 2018 / 2019

U11-U10, U8-U9 et U6-U7 - SITES

● U11/U10 – SAMEDI 15 SEPTEMBRE 2018 :

CLUBS ORGANISATEURS :

MAR VIVO AS : Stade Sébastien SQUILACCI – Avenue Henri Guillaume – LA SEYNE SUR MER

TOULON USAM : Stade des ROUTES – Rue des Glycines – TOULON

SIX FOURS LE BRUSC : Stade Antoine Baptiste – Chemin des Hoirs – SIX FOURS LES PLAGES

GARDIA CLUB : Stade Guy Moquet – Chemin de la Planquette – LA GARDE

LE REVEST FC : Stade de la Colline – Route de Signes – LE REVEST

US VAL D'ISOLE : Stade MATRAGLIA – Avenue Docteur Fabrice Bosio – GAREOULT

ST MAXIMIN O. : Stade Guy Daumas – Rue de l'Enclos – ST MAXIMIN

ET S LORGUES : Stade Bernard Cauvin – 451 Chemin de Vaussière – LORGUES

TARADEAU : Stade Victor David – Route des Arcs – TARADEAU

SAINTE MAXIME AS : Stade Gilles David – Quartier des Ribes – SAINTE MAXIME

● U8/U9 – SAMEDI 22 SEPTEMBRE 2018 :

CLUBS ORGANISATEURS :

SIX FOURS LE BRUSC : Stade Antoine Baptiste – Chemin des Hoirs – SIX FOURS LES PLAGES

LA CADIÈRE US : Stade Francis Itrac – Chemin des Bruns – LA CADIÈRE D'AZUR

HYERES ASPTT : Stade Jean Berteau – Boulevard du Front de Mer - HYERES

LE REVEST FC : Stade de la Colline – Route de Signes – LE REVEST

AS LES VALLONS : Complexe Les Tanneurs – Les Laus - BARJOLS

LES ARCS AS : Stade Gilles Rouvier – Qt Notre Dame – LES ARCS

• **U6/U7 – SAMEDI 29 SEPTEMBRE 2018 :**

CLUBS ORGANISATEURS :

BANDOL US : Stade DEFERRARI – 16 Corniche Bonaparte – BANDOL

GARDIA CLUB : Stade Guy Moquet – Chemin de la Planquette – LA GARDE

ST TRANS : Stade Célestin CORSI – Avenue Marguerite de Provence – TRANS EN PROVENCE

FLASSANS ES : Stade Pierre RIGORD – Route de Besse – FLASSANS

COGOLIN SP. C. : Stade GALFARD – Rue du Stade – COGOLIN

PARTICIPATION OBLIGATOIRE :

La répartition des équipes, effectuée par le District du Var sera envoyée prochainement aux Clubs par courriel.

LES MODALITES DE L'ORGANISATION ET LES BESOINS SPECIFIQUES VOUS SERONS COMMUNIQUEES ULTERIEUREMENT. NEANMOINS IL VOUS APPARTIENT DE RESERVER DES A PRESENT UNE SONO AUPRES DES SERVICES COMPETENTS.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Ludivine Régnier au 06 08 28 92 25 ou Guy Bouricha 06.71.58.42.72. Merci d'avance.

PLANNINGS 2018 / 2019

Les plannings des championnats **U13/U12/U11/U10** et des **plateaux Débutants** sont consultables sur le site du District du Var rubrique **COMPETITIONS > PLANNINGS 2018/2019** ou en cliquant sur le lien suivant : <https://var.fff.fr/plannings/>

SAISON 2018 / 2019
ENGAGEMENTS « provisoires »
(en attente accord des Clubs)

U13

Gaby ROBERT

10 / 10 EQUIPES :

EFC FREJUS ST RAPHAEL 1 - LA SEYNE FC 1 – RACING FC TOULON 1 – HYERES FC 1 – MAR VIVO AS 1 – STE MAXIME AS 1 - LA VALETTE UA 1 - CUERS PIERREFEU 1 - SC TOULON 1 – SC DRAGUIGNAN 1

EXCELLENCE

30 / 30 EQUIPES :

INSTITUT M20 1 - ST MAXIMIN 1 – TREMPLIN FC 1 - FREJUS ST RAPHAEL 2 - RACING FC TOULON 2 - LA VALETTE UA 2 – SC NANS 1 - PAYS DE FAYENCE FC 1 - ST CYR AS 1 - CARQUEIRANNE LA CRAU 1 - LA SEYNE FC 2 - GARDIA CLUB 1 - CARQUEIRANNE LA CRAU 2 - SC TOULON 2 - HYERES FC 2 – CAMPS ELAN S 1 - LORGUES ES 1 - HYERES ASPPT 1 - SOLLIES FARLEDE 1 - LE BEAUSSET JS 1 - TOULON PIVOTTE SERINETTE 1 – ST MANDRIER US 1 - TOULON USAM 1 - LA LONDE 1 – TRANS 1 - ROQUEBRUNE CA 1 - PUGET SUR ARGENS FC 1 – AC FLAYOSC 1 – LES ARCS AS 1 - LE VAL BESSILLON 1

Clôture des engagements le 27 août 2018

**LE DEPARTEMENT TECHNIQUE SOUHAITE DE BONNES VACANCES
A TOUS LES CLUBS (EDUCATEURS, DIRIGEANTS, JOUEURS et PARENTS)
RENDEZ VOUS A LA PROCHAINE SAISON (2018 / 2019)**

*Prochaine réunion
Mardi 24 juillet 2018*

Le Président : Guy BOURICHA